



Le P'tit coup d'oeil
Le P'tit coup d'oeil

École Alexander-Wolff

Numéro 06 - Le 12 janvier 2023

DATES À RETENIR

30 janvier	Journée pédagogique Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits seulement.
6 au 14 février	Admission et inscription scolaire 2023-2024 pour les élèves qui fréquenteront une classe du préscolaire ou du primaire en août 2023.
24 février	Journée pédagogique Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits seulement.
6 au 10 mars	Semaine de relâche.

INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE 2023-2024

La période officielle d'inscription pour les élèves qui sont sur le territoire du Centre de services scolaire de la Capitale et qui fréquenteront une classe du préscolaire ou du primaire en août 2023 se déroulera **du 6 au 14 février 2023**.



Il est à noter que l'école Alexander-Wolff offre le service de maternelle 4 ans. De ce fait :

- ▣ l'âge d'admission est fixé à 4 ans révolus avant le 1^{er} octobre 2023;
- ▣ les parents intéressés doivent faire une demande d'admission en remplissant le formulaire électronique;
- ▣ les inscriptions seront traitées en conformité avec la [politique sur les critères et modalités d'admission, d'inscription et de transferts des élèves du préscolaire, primaire et secondaire](#) du Centre de services scolaire de la Capitale;
- ▣ les places sont limitées;
- ▣ une réponse sera transmise à la fin du mois d'avril.

ÉLÈVES ACTUELS

Pour les élèves qui fréquentent déjà l'école Alexander-Wolff et qui poursuivront au primaire en 2023-2024 :

- ▶ Les parents recevront, par courriel, un rappel pour procéder à l'inscription en ligne de leur enfant dans Mozaïk-Portail. Ils devront valider les données contenues dans le formulaire électronique et confirmer l'inscription de leur enfant **au plus tard le 14 février 2023**.

NOUVEAUX ÉLÈVES

Pour les élèves qui fréquenteront l'école pour la première fois (maternelle) en 2023-2024 et pour les nouveaux élèves qui résideront sur le territoire du Centre de services scolaire de la Capitale, l'inscription se fera en **deux volets** :



1^{er} volet : Préinscription en ligne

- A- Les parents devront remplir le formulaire, qui sera en ligne, sur le site web du centre de services scolaire de la Capitale, dès le 6 février 2023.
- B- Une fois le formulaire d'inscription rempli, le parent recevra, par courriel, une confirmation d'inscription pour l'année scolaire 2023-2024.
- C- Pour les parents concernés, un deuxième formulaire (autorisation parentale de transmission d'informations), en lien avec les services externes et actuels dont leur enfant bénéficie, sera également disponible.



Il est à noter que ce dernier, rempli par le parent et imprimé par l'école, devra être signé lorsque celui-ci se présentera à l'école pour l'actualisation du volet 2 (nommé ci-dessous).

- D- Finalement, un troisième formulaire sera disponible pour les parents qui souhaitent inscrire leur enfant au service de garde.

2^e volet : Présentation des pièces justificatives¹, signature et remise du document «La traversée» pour les nouveaux élèves du préscolaire

- A- Lorsque le parent recevra son courriel de confirmation d'inscription, il pourra, sur le champ, prendre rendez-vous, via un «Calendly», avec la secrétaire de l'école pour aller présenter les pièces nécessaires à l'inscription de son enfant, signer officiellement celle-ci et, si nécessaire, celle du service de garde.
- B- Lors de ce même rendez-vous, les parents des nouveaux élèves du préscolaire recevront le document «*La Traversée*» à faire remplir par l'intervenante du CPE de leur enfant. Ce dernier devra être rapporté, à l'école, lors de l'activité de familiarisation le 2 juin prochain.
- C- Finalement, les parents concernés devront signer le formulaire (autorisation parentale) pour la transmission d'informations en lien avec les services externes et actuels dont leur enfant bénéficie.

NB Pour une question de ressource et d'efficacité, il sera important, pour les parents, de respecter la plage de 15 minutes qui leur aient réservée.

1 Les documents requis et nécessaires sont :

- L'original du certificat de naissance émis par le directeur de l'État civil (grand format);
- Une preuve de résidence parmi celles-ci :
 - la copie de l'avis de cotisation de Revenu Québec (RQ);
 - un relevé d'emploi (relevé 1);
 - un avis de paiement d'Allocation famille de Retraite Québec;
 - une facture récente portant nom et adresse (ex. : Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron, etc.);
 - le permis de conduire au Québec (sur une base volontaire).
- Les papiers d'immigration, s'il y a lieu;
- Le dernier bulletin scolaire, s'il y a lieu.



Pour toutes informations supplémentaires,
nous vous invitons à consulter le site internet du Centre de services scolaire de la Capitale.



POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS... nous vous rappelons :

- ▶ que la surveillance, sur la cour, est assurée par le personnel dès 8 h le matin ainsi que dès 12 h 45 en après-midi;
- ▶ qu'il est souhaité que les parents qui accompagnent leur enfant soient **PATIENTS ET COURTOIS**;
- ▶ que les parents et enfants qui circulent à pied aux abords de l'école doivent utiliser les passages et les traverses pour piétons;
- ▶ que les parents avec ou sans enfant ne doivent pas circuler entre les autobus stationnés dans le débarcadère;
- ▶ que les parents ne doivent pas utiliser l'aire du débarcadère des autobus lorsqu'ils viennent reconduire (entre 6 h 45 et 8 h 15) ou chercher (entre 14 h 30 et 15 h 30) leurs enfants;
- ▶ que le stationnement de l'école est réservé aux membres du personnel de l'école détenteurs d'une vignette;
- ▶ que les parents qui circulent, en voiture, dans le débarcadère de l'école, le fassent à **BASSE VITESSE**;
- ▶ qu'aucun parent ne doit faire une manœuvre de marche arrière lorsqu'il se déplace, en voiture, dans le débarcadère de l'école;
- ▶ que les parents ne doivent pas circuler, en tout temps, dans l'école, et ce, même lorsque ceux-ci viennent reconduire ou chercher leur enfant au service de garde;
- ▶ que lorsqu'un parent se présente à l'école pendant les heures de classe, il doit toujours entrer par la porte principale (Porte 1) et se diriger vers le secrétariat afin de s'identifier et d'indiquer le but de sa visite;
- ▶ que si votre enfant est inscrit au service de garde et que vous venez le chercher à la fin des classes, vous devez vous présenter à la porte 9 et attendre, APRÈS 15 h 30, avant d'entrer dans l'école. D'ailleurs, le système de puces électronique est activé seulement après cette heure;
- ▶ que pour les parents d'élèves qui ne fréquentent pas le service de garde, nous vous demandons d'attendre votre enfant à l'extérieur de la cour d'école afin d'éviter d'embourber le secrétariat tout en assurant, par le fait même, la sécurité des élèves;
- ▶ que les parents doivent informer à l'avance leur enfant du lieu où il doit se rendre pour le retour à la maison. De ce fait, nous nous dégageons d'assurer le suivi des appels faits en fin de journée pour demander à votre enfant de prendre ou non l'autobus;



Merci à l'avance de faire équipe avec les intervenants de l'école pour que cette dernière soit **SÉCURITAIRE**.





SERVICE DE GARDE



SORTIE À LA CABANE À SUCRE

Le 9 janvier dernier, lors de la journée pédagogique, le service de garde s'est rendu à la cabane à sucre du Chemin du Roy. Une très belle journée sous le soleil, agrémentée d'une touche d'érable!



RELEVÉ 24 POUR L'ANNÉE 2022

La remise du relevé 24 pour l'année d'imposition 2022 se fera via le portail comme chaque année. Vous recevrez un courriel au début du mois de février pour vous aviser lorsqu'il sera disponible.

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE À VENIR

- ▶ Le 30 janvier sera une journée pédagogique portant sur la Saint-Valentin. La période d'inscription se termine le lundi 16 janvier prochain.

DON DE PATINS ET CASQUES

Les enseignants en éducation physique tiennent à remercier les parents qui ont répondu positivement à leur demande en faisant un DON de casque, de patin ou autre.

De par votre générosité, vous allez permettre à plusieurs élèves de vivre, au cours des prochains jours, une belle et agréable activité d'hiver.

Merci encore de vos précieux... DONs !

Les enseignants en éducation physique et à la santé





Mon enfant ne peut pas aller à l'école aujourd'hui

Quel casse-tête pour les parents quand se présente l'épineuse question de l'exclusion de l'enfant lors d'une maladie!

Nous sommes conscients qu'il survient alors d'importants problèmes d'organisation familiale et professionnelle! Cependant, deux raisons fondamentales sont à la base des politiques d'exclusion en milieu scolaire.

PREMIÈREMENT : «LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT LUI-MÊME»

En effet, l'enfant malade n'est pas en mesure de participer efficacement aux apprentissages scolaires et aux activités de groupe. Le milieu scolaire n'a pas la capacité de prendre soin des enfants malades.

DEUXIÈMEMENT : «LA PROTECTION DES AUTRES PERSONNES FRÉQUENTANT LE MILIEU SCOLAIRE»

Être en contact avec une personne présentant des symptômes qui risquent de se transmettre entraîne des répercussions sur le bien-être et la santé des autres. L'exclusion vise donc à interrompre la transmission d'une infection en éloignant l'enfant malade.

Donc, nous vous recommandons de garder à la maison l'enfant qui présente l'une de ces manifestations :

- ▶ Fièvre (37,6 °C et plus)
- ▶ Toux importante
- ▶ Écoulement nasal important
- ▶ Mal de gorge ou d'oreilles avec irritabilité
- ▶ Diarrhée
- ▶ Vomissement
- ▶ Fatigue importante



Merci de votre collaboration!

Mme Andrée-Anne Morin
Infirmière scolaire

À retenir

**Ne pas oublier d'aviser
le secrétariat de l'école
en mentionnant le
motif de l'absence.**

et le service de garde...

(418) 686-4040 poste : 4097



DÉFI DES CHIFFRES ET DES LETTRES



Wow, encore une fois, quelle belle réussite !!!

L'équipe-école tient à vous remercier pour votre précieuse générosité financière lors du «Défi des chiffres et des lettres» auxquels tous les élèves de l'école ont participé en novembre et décembre dernier. D'ailleurs, nous tenons à féliciter ceux-ci pour leur engagement et leur dépassement de soi tout au long de cette belle activité pédagogique.

Nous vous rappelons que cette collecte de fonds était au cœur même du projet éducatif de l'école et que l'ensemble de l'argent servira à la réalisation d'activités, dans l'école, touchant tous les élèves.



Voici le résultat, par classe, des dons accumulés :

Précolaire 4 ans :

Mme Kathleen Gautier	305 \$
M. Olivier Houde	95 \$
Mariane Cauchon	

Précolaire 5 ans :

Mme Myriam Tremblay	80 \$
Mme Caroline Lelièvre	272 \$
Mme Véronique Lesage	50 \$
Mme Suzanne Lessard	153 \$
M. Alexandre Bouchard-Migneault	55 \$

Première année :

Mme Crystel Martineau	56 \$
Mme Lisa Ouellet Belzile	196 \$
Mme Andréanne Alain	250 \$
Mme Sabrina Bonenfant	184 \$
Mme Fannie Garceau-Tremblay	100,50 \$

Deuxième année :

Mme Mélanie St-Pierre	207,50 \$
Mme Isabelle Mercier	297 \$
Mme Christine Paquet	120 \$
Mme Alexandra Hurens	30 \$
Mme Sara Maude Guay	107 \$

Troisième année :

Mme Julie Dionne	95,25 \$
Mme Joanie Duchesne	209,40 \$
Mme Rachel Rhéaume	82,40 \$
M. Olivier Guérette	575 \$

Quatrième année :

Mme Julie-Maude Fortier	143 \$
Mme Kate Ross	130 \$
Mme Sophie Bédard	191 \$
Mme Marie-Christine Roy	292 \$

Cinquième année :

Mme Marie-Ève Doddridge	63,60 \$
Mme Penny Lavoie-Roy	133,50 \$
M. Bruno Lavoie	110 \$
Mme Annie Lacasse	103 \$

Sixième année :

Mme Julie Grantham	23 \$
Mme Josée Martel	15 \$
Mme Natalie Richard	
Mme Gihane Makni	10 \$

GRAND TOTAL : 4 7639,15 \$

Avec de tels chiffres, nous tenons à souligner la contribution exceptionnelle des élèves suivants :

- ♂ Dylan Déry, Précolaire 4 ans : 140 \$
- ♂ Derek Déry, 2^e année : 140 \$
- ♂ Simon Coulombe, 4^e année : 172 \$
- ♂ Thomas Coulombe, 3^e année : 176 \$

- ♂ Juliette Marotte, Précolaire 5 ans : 120 \$
- ♂ Mégane Marotte, 3^e année : 120 \$
- ♂ Olivia Desmarais, 3^e année : 120 \$
- ♂ Samuel Lavigne, 5^e année : 100 \$

NB Il est à noter que ces derniers ont permis aux élèves de leur classe d'aller passer du bon temps à la Wolff Zone.

Merci pour votre contribution exceptionnelle !

“Vivre en harmonie avec soi et les autres”



L'équipe du Royaume fantastique d'Alexander-Wolff